

209C1229
FR0010304329-FS0584

2 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE PARIS FRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2009, la société AXA Investment Managers (1) (Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2009, par suite d'une acquisition d'actions FONCIERE PARIS FRANCE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS FRANCE et détenir 87 105 actions FONCIERE PARIS FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par AXA SA. AXA Investment Managers est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AXA Investment Managers et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 723 598 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.